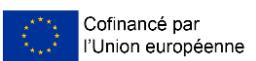




# LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Financeurs principaux



Pilotes nationaux

Opérateur national

# Présentation du dispositif Transfert de savoir-faire (TSF) pour les SIAE accompagnées par le DLA

Diane Vanderstegen, CR DLA  
IAE, Avise



# Le dispositif de transfert de savoir-faire (TSF) dédié aux SIAE accompagnées par le DLA

Quoi ?	Pourquoi ?	Pour qui ?	Par qui ?	Sur quels sujets ?
<p><b>Un dispositif de professionnalisation de pair à pair visant le transfert et partage d'expérience</b> ≠ prestation de conseil, formation, accompagnement</p>	<p><b>Favoriser la consolidation des SIAE, la préservation</b> de leurs activités, dans un contexte de <b>difficultés</b>, ou leur <b>développement</b></p>	<p><b>Un salarié ayant une fonction de direction</b> (pouvant éventuellement être accompagné d'un membre de la gouvernance bénévole) <b>d'une SIAE accompagnée par le DLA</b> (ayant bénéficié au moins d'un accueil)</p>	<p><b>Une personne ressource salariée ayant une fonction de direction au sein d'une structure de l'ESS, SIAE ou non</b></p>	<p><b>Voir liste dans le mode d'emploi.</b> Quelques exemples : difficultés ; partenariats, coopération, rapprochements ; diversification, hybridation ; projet social ; gouvernance ; organisation</p>

## Les modalités de mise en œuvre

<p><b>2 jours consécutifs ou non avant le 31/03/2026</b></p>	<p><b>en présentiel</b> (lieu.x à définir entre les acteurs concernés)</p>	<p><b>ODJ convenu entre la structure bénéficiaire et la structure ressource et validé par l'Avise</b></p>	<p><b>Indemnisation par l'Avise de l'acteur ressource à hauteur d'une somme forfaitaire de 762,25 TTC ou nets de taxes par journée de TSF</b></p>	<p><b>Frais annexes</b> (repas, transport, hébergement) <b>non pris en charge par l'Avise</b></p>
--	--	---	---	---

Exceptionnellement 3 jours ou moins de 2 jours et/ou en distanciel (sur motivations expresses et après validation Avise)